

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 001-210103479-20221212-2022104-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-104

Séance du 12 DECEMBRE 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 05/12/2022
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 05/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

POUVOIRS

M. GAY Richard a donné pouvoir à M. Frédéric VALLOS
Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Mme Corinne MARTIN GAJAC

ABSENT EXCUSE

M. JACQUET Alain

Mme Sindy GONZALEZ a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Centre Technique Municipal / Jardins partagés – Urbanisme

Dans le cadre du projet déplacement du Centre Technique Municipal/ jardins partagés la commune doit déposer un permis de construire pour réaliser le bâtiment prévu au projet.

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire :

- A déposer un permis de construire pour ce projet
- A autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande au titre de la sécurité et de l'accessibilité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour ce projet
- Autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande au titre de la sécurité et de l'accessibilité
- Autorise Monsieur, le Maire à signer tout acte à venir,

Ainsi fait et délibéré
le 12 décembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

la secrétaire de séance
Sindy GONZALEZ

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le



ID : 001-210103479-20221212-2022104-DE